

Le vingt-trois Avril an mil huit cent cinquante-cinq, à six heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Camille Laurent Piston
 âgé de trente deux ans, né à la Garde département
 du Var le dix-neuf du mois de Janvier mil
 huit cent vingt-trois profession de maréchal ferrant domicilié
 à la Garde quartier de la Chapelle département du Var
 fils majeur de Jean Baptiste Martin Piston profession de maréchal ferrant
 domicilié à la Garde quartier de la Chapelle département du Var et de Jean
Euphrasie Calves le père ici présent en consentant d'une part

Et de Dorothee Julie David
 âgée de vingt-deux ans, née à la Garde département du Var
 le sept du mois de Septembre mil huit cent trente deux
 profession de sans profession domiciliée à la Garde quartier de la Chapelle département
 du Var fille majeure de Antoine David
 profession de propriétaire cultivateur domicilié à la Garde quartier de la Chapelle département
 du Var et de Marianne Anne Maccary sans profession, son
 épouse, ici présente et consentant d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications faites par nous, sous opposition,
 les dimanches de mi et de quinze Avril courants, conformément aux articles
 de la loi.

- 2° Acte de naissance de Camille Laurent Piston futur époux
 3° Acte de décès de Jean Euphrasie Calves mère de futur époux.
 4° Acte de naissance de Dorothee Julie David future épouse

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi
 que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant
 les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napo-
 léon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux,

se déclarent qu'ils n'ont été fait de contrat de mariage, à la date du _____
 du mois de _____ mil huit cent cinquante _____ pardevant
 Me _____
 notaire _____ département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Dorothee Julie David, l'autre
Camille Laurent Piston

En présence de Emmanuel Clucher
 domicilié à Boulogne département du Var âgé de trente sept ans
 profession de tambour, non parent ni allié des époux

De Celestin Aubray
 domicilié à la Garde département du Var âgé de vingt-trois ans
 profession de marchand de vin, non parent ni allié des époux

De Antoine Lamas
 domicilié à la Garde département du Var âgé de dix-huit ans
 profession de cultivateur, non parent ni allié des époux

Et de Jean André Carrouce
 domicilié à la Garde département du Var âgé de soixante ans
 profession de maître de manœuvre en retraite, non parent ni allié des époux

Après quoi, moi Laurent Augustin Agarrad, maire de la commune de la Garde
 faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties
 sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement
 dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par l'époux, l'épouse,
 après s'être déclaré ne le savoir ainsi que les autres parties de ce requis suivies
 la loi, en par les quatre témoins.

Piston Clucher
Clucher SAMA Carrouce

Agarrad